



Litige suite sinistre chez réparateur

Par **Pimousse**, le **18/11/2008** à **17:49**

Bonjour, rnrnil y a un mois, j'ai emmené mon réfrigérateur encore sous garantie (pièces mais non MO) à un réparateur agréé par la marque (je ne l'avais pas acheté la-bas).rnAvant la réparation, ce réparateur est victime d'une inondation et mon réfrigérateur est HS. Le problème est qu'il veut bien me redonner un réfrigérateur neuf sauf qu'il veut que je paie le montant du devis soit 150 € (devispour lequel je niais l'existence jusqu'au jour du sinistre) pour des travaux qui n'ont pas été effectués. Il me dit que c'est son assurance qui lui demande. Il refuse de me donner le nouveau réfrigérateur et de mon côté je ne vois pas pourquoi je devrai payer des travaux jamais effectués.rnrnMerci d'avance de votre aide.rnrnCordialement.rnrnJulien